Article 2142 - Gants de protection chimique PVC GRÜN - EPI catégorie III: risques élevés - Tailles/Versions disponibles: M/8-XL/10

Informations du fabricant

Conformément au règlement (UE) 2016/425, annexe II, paragraphe 1.4. (Référence dans le JO de l'Union Européenne)

À lire attentivement avant usage! En cas de cession de l'équipement de protection individuelle (EPI), vous êtes obligé de joindre cette brochure d'information ou de la remettre au destinataire. Dans ce but, cette brochure peut être copiée à volonté.

Certification de conformité

CE Ces gants forment un équipement de protection individuelle (EPI). Le sigle CE certifie que le produit répond aux exigences en vigueur du règlement (UE) 2016/425.

A. Marquages sur les gants:

Marque commerciale, N° de modèle, taille, symbole CE, No. d'identification de l'institut de certification, pour convenance alimentaire: symbole de verre et de fourchette, pictogrammes, symbole i, symbole de fabrique avec date de fabrication: mois/année

teXXor	Label de marque du fabricant
2142	Référence article de fabricant
10	Taille (exemple)
	Pictogrammes avec les numéros correspondants des normes EPI européennes pertinentes (exemple, pictogramme détaillé dans les pages précédentes).
CE	Le marquage CE confirme le respect des exigences du règlement européen 2016/425.
0598	Numéro à quatre chiffres de l'institut, qui surveille l'assurance de la qualité du fabricant. Ceci est ajouté au produit de la marque CE.
	Symbole i : Renvoi aux informations du fabricant
	Date de fabrication mois/année: 00/0000

B. Explication et numéro des normes dont les gants respectent les exigences:

Référence des normes : Journal officiel de l'Union Européenne. À commander chez Beuth Verlag GmbH, D-10787 Berlin. www.beuth.de.

EN ISO 21420:2020 - Gants de protection - Exigences générales et méthode de test pour les gants

EN 388:2016+A1:2018 - Gants de protection contre des risques mécaniques:

Les gants de protection contre les risques mécaniques doivent atteindre au moins une des propriétés (résistance aux frottements, aux coupures, forte de déchirure et de pénétration par aiguille) au moins le niveau de performance 1 ou le niveau de performance A pour le test de résistance aux coupures TDM conforme à la norme EN ISO 13997:1999.

Résistance aux frottements:	Le nombre de cycles d'abrasion nécessaires pour frotter l'échantillon testé.
Résistance aux coupures (Coupe-Test):	Le nombre de cycles d'essai au cours desquels l'échantillon est coupé avec une force constante et un contact répété.
Force de déchirure:	La force nécessaire pour continuer de déchirer le gant testé coupé.
Force de pénétration par aiguille:	La force nécessaire pour perforer le gant testé au moyen d'une pointe standardisée.
Résistance aux coupures (TDM):	La force minimale nécessaire pour couper l'échantillon d'essai avec un seul contact.

EN 388:2016+A1:2018

4121X

Critères de test	Évaluation	Article 2142
A = Résistance au frottement	0 - 4	4
B = Résistance aux coupures (Coupe Test)	0 - 5	1
C = Force de déchirure	0 - 4	2
D = Force de pénétration par aiguille	0 - 4	1
E = Résistance aux coupures (TDM) conforme à EN ISO 13997:1999	A - F	X
F = Test de protection contre les chocs conforme à EN 13594:2015	P	non testé

Test	1	2	3	4	5
A = Résistance aux frottements (nombre de tours de frottement)	100	500	2000	8000	-
B = Résistance aux coupures (Index) Coupe-Test	1,2	2,5	5,0	10,0	20,0
C = Force de déchirure (N)	10	25	50	75	-
D = Force de pénétration par aiguille (N)	20	60	100	150	-

Plus le chiffre est élevé, meilleur est le résultat du test. 0 : signifie que le gant ne répond pas aux exigences minimales pour le danger concerné. X : signifie que le gant n'a pas été testé ou que la méthode de test n'est pas adaptée à la conception ou au matériau du gant. P signifie 'réussi'.

Test	A	B	C	D	E	F
E = Résistance à la coupure conforme à EN ISO 13997:1999 (N)	2	5	10	15	22	30
Article 2142						

EN 13594:2015 - Protection contre les chocs:

Chaque secteur pour lequel une protection contre les chocs est indiquée doit être testé. En raison de la méthode de test (dimensions de l'échantillon), il n'est pas possible de tester la protection des doigts contre les chocs. Les gants de protection contre les risques mécaniques doivent être conçus et réalisés de manière à offrir un amortissement spécifique aux chocs (p. ex. protection contre les chocs au niveau des jointures des doigts, des dos et des paumes de main). De tels gants doivent répondre aux performances de la catégorie de protection 1 conforme à EN 13594:2015.
En présence d'usure pendant le test de résistance aux coupures (B), les résultats du Coupe-Test doivent être uniquement considérés comme indications alors que le test de résistance aux coupures TDM (E) fournit des résultats de référence concernant les performances.

AVERTISSEMENT:

Pour les gants avec deux ou plusieurs couches, la classification générale ne reflète pas nécessairement la performance de la couche extérieure.
Les gants avec résistance mécanique eu égard à la résistance à la déchirure (C) et un niveau de puissance de 1 ou plus pour la force à la déchirure ne doivent pas être portés dans les cas où il y a un risque d'être happé dans des pièces de machines en mouvement.
Les tests font référence à la paume des gants.

Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux:

EN ISO 374-1:2016+A1:2018, partie 1: **Terminologie et exigences de performance pour les risques chimiques**
EN ISO 374-2:2019, partie 2: **Détermination de la résistance contre la pénétration**
EN ISO 374-4:2019, partie 4: **Détermination de la résistance contre la dégradation par des produits chimiques**
EN ISO 374-5:2016, partie 5: **Terminologie et exigences de performance pour les risques dus aux micro-organismes**
EN 16523-1:2015+A1:2018, partie 1: **Détermination de la résistance des matériaux contre la perméation des produits chimiques – partie 1 : Perméation par produits chimiques liquides sous contact permanent**

Définitions des termes:

Dégradation: Modification dommageable d'une ou plusieurs propriétés d'une matière pour des gants de protection suite au contact avec un produit chimique. Remarque sur le terme : Les signes de dégradation peuvent inclure la formation de pellicules, de gonflements, de détachements, de friabilité, de décoloration, de modification des dimensions, d'aspect, de durcissement et de ramollissement etc.

Pénétration: Déplacement d'un produit chimique à travers les matières, les coutures, les trous d'aiguille ou autres défauts dans la matière du gant de protection au niveau non-moléculaire.

Perméation: Mouvement d'un produit chimique à travers la matière du gant de protection au niveau moléculaire. Remarque sur le terme : La perméation comprend : Absorption de molécules du produit chimique dans la surface (extérieure) de la matière qui est entrée en contact avec le produit chimique ; Diffusion dans la matière des molécules absorbées ; Désorption des molécules de la surface opposée (intérieure) de la matière.

Terminologie et exigences de performance pour les risques liés aux micro-organismes EN ISO 374-5:2016:

Article	Résultat article 2142
Test de fuite d'air	réussi
Test de fuite d'eau	réussi

Résistance contre la pénétration EN ISO 374-2:2019 Niveau qualité acceptable (NQA):

Niveaux de performance	Niveau de qualité acceptable (NQA)	Niveau du test	Article 2142
3	< 0,65	G1	AQL = 0,65
2	< 1,50	G1	
1	< 4,00	S4	

Résistance contre la dégradation EN 374-4:2019:

Lettre de référence	Produit chimique testé	CAS-RN	Classe	Article 2142
J	Heptan	142-82-5	Hydrocarbure alipathique	pas de changement, 3.9%
K	Soude caustique 40%	1310-73-2	Base inorganique	pas de changement, 13.5%
L	Acide sulfurique 96%	7664-93-9	Acide inorganique, oxydant	rétrécissement et décoloration, 62.4%
M	Acide nitrique 65%	7697-37-2	Acide inorganique, oxydant	gonflement, 34.3%
P	Peroxyde d'hydrogène 30%	7722-84-1	Peroxyde	pas de changement, -1.7%
S	Acide fluorhydrique 40%	7664-39-3	Acide inorganique	non testé,
T	Formaldéhyde 37%	50-00-0	Aldéhyde	pas de changement, 1.4%

Résistance des matériaux contre la perméation de produits chimiques EN ISO 374-1:2016+A1:2018:

Temps de pénétration min.	Niveau de performance contre la perméation
> 10	1
> 30	2
> 60	3
> 120	4
> 240	5
> 480	6

Les gants de protection contre les produits chimiques sont classés selon leur performance de perméation en trois types:

- Type A : La performance de perméation doit correspondre au moins au niveau 2 contre au moins six produits chimiques du tableau ci-après.
- Type B : La performance de perméation doit correspondre au moins au niveau 2 contre au moins trois produits chimiques du tableau ci-après.
- Type C : La performance de perméation doit correspondre au moins au niveau 1 contre au moins un produit chimique du tableau ci-après.

Liste des produits chimiques testés:

Lettre de référence	Produit chimique testé	CAS-RN	Classe	Temps de pénétration art. 2142	Classe art. 2142
A	Méthanol	67-56-1	Alcool primaire		
B	Acétone	67-64-1	Cétone		
C	Acétonitrile	75-05-8	Nitrile		
D	Dichlorométhane	75-09-2	Hydrocarbure chloré		
E	Sulfure de carbone	75-15-0	Combinaison organique à teneur en soufre		
F	Toluène	108-88-3	Hydrocarbure aromatique		
G	Diéthylamine	109-89-7	Amine		
H	Tétrahydrofuranne	109-99-9	Composés hétérocycliques et d'éther		
I	Éthylacétate	141-78-6	Ester		
J	Heptane	142-82-5	Hydrocarbure alipathique	> 30	2
K	Soude caustique 40%	1310-73-2	Base inorganique	> 480	6
L	Acide sulfurique 96%	7664-93-9	Acide inorganique, oxydant	> 60	3
M	Acide nitrique 65%	7697-37-2	Acide inorganique, oxydant	> 60	3
N	Acide acétique 99%	64-19-7	Acide organique		
O	Eau ammoniaquée 25%	1336-21-6	Base organique		
P	Peroxyde d'hydrogène 30%	7722-84-1	Peroxyde	> 480	6
S	Acide fluorhydrique 40%	7664-39-3	Acide inorganique	> 240	5
T	Formaldéhyde 37%	50-00-0	Aldéhyde	> 480	6

Marquage des gants:

Type A:

Les sept produits chimiques testés doivent être identifiés par leurs lettres qui sont indiquées sous le pictogramme, comme indiqué ci-dessous. Si d'autres produits chimiques sont testés et qu'ils ne sont pas indiqués dans la liste, il faut fournir les informations sur les niveaux de performance dans la notice d'utilisation.

EN ISO 374-1:2016+A1:2018/Type A

JKLMPST

AVERTISSEMENTS :

Cette information ne fournit aucune indication sur la durée effective de protection sur le poste de travail et sur la différenciation entre les mélanges et les produits chimiques purs.

La résistance contre les produits chimiques a été évaluée dans des conditions de laboratoire sur des échantillons prélevés uniquement sur la paume du gant (à l'exception du cas où le gant mesure 400 mm ou plus - dans ce cas, on teste aussi la manchette) et se réfère uniquement aux produits chimiques testés. Elle peut être différente si les produits chimiques sont utilisés dans un mélange.

Il est recommandé de faire une vérification pour voir si les gants conviennent à l'utilisation prévue car les conditions sur le poste de travail peuvent varier du test typique en fonction de la température, du frottement et de la dégradation.

Si les gants de protection ont déjà été utilisés, en raison des modifications de leurs propriétés physiques, ils peuvent présenter une résistance plus faible contre les produits chimiques. La dégradation, le mouvement, le filage, le frottement etc. causés par le contact avec des produits chimiques peuvent réduire considérablement le temps d'utilisation effectif. Avec des produits chimiques agressifs, la dégradation peut être le facteur le plus important qu'il faut prendre en compte lors du choix des gants résistants aux produits chimiques.

EN 374-4:2019 Les niveaux de dégradation indiquent l'évolution de la résistance du gant à la perforation après exposition à la substance d'essai.

Avant toute utilisation, il faut vérifier si les gants ne présentent ni erreur ni défaut.

Pour les gants pouvant être utilisés plusieurs fois, le fabricant doit indiquer les opérations importantes de décontamination.

Si aucune information de décontamination n'est indiquée, alors les gants sont uniquement prévus pour une utilisation unique et il faut ajouter l'avertissement suivant : Prévu seulement pour un usage unique.

Protection contre les micro-organismes (bactéries, champignons et virus) selon EN ISO 374-5:2016

Marquage des gants qui protègent contre les virus, les bactéries et les champignons

EN ISO 374-5:2016

VIRUS

Si une protection contre les virus doit être indiquée, il faut, en plus, effectuer et réussir un test de pénétration bactériophage conforme à ISO 16604:2004 (méthode B).

AVERTISSEMENTS:

La résistance contre la pénétration a été évaluée dans des conditions de laboratoire et se réfère uniquement aux échantillons testés.

C. But d'utilisation, secteurs d'application et évaluation des risques:

Appropriés pour les travaux généraux à hauts risques ainsi que pour la manipulation de liquides et produits chimiques dans la classification indiquée, tels que peintures, vernis, huiles, essence, par ex. dans les métiers artisanaux, le bâtiment et les travaux publics, l'industrie chimique, l'industrie pharmaceutique, l'industrie, l'agriculture, les services généraux (facility management)

Ces gants répondent aux normes techniques indiquées. L'attention est attirée sur le fait que les conditions effectives d'utilisation ne peuvent pas être simulées et, de ce fait, il est de la seule décision de l'utilisateur d'utiliser ou non les gants pour l'application prévue. Le fabricant n'est pas responsable en cas d'utilisation abusive du produit. Avant toute utilisation, il faut donc effectuer une évaluation du risque résiduel pour constater si ces gants conviennent à l'utilisation prévue. Veuillez tenir compte des pictogrammes imprimés et des niveaux de performance.

Notez les pictogrammes imprimés et les niveaux de performance.

Mesures de précaution avant utilisation:

Lorsque vous enfilez le gant, assurez-vous de la propreté aussi bien du gant que de la main, de la taille adéquate du gant et de son bon ajustement. En cas de saleté / transpiration, enlevez le gant et laissez-le sécher avant de le remettre ou bien jetez-le selon son état.

Si une remarque concernant l'hygiène des mains précède un contact qui nécessite également le port de gants, il convient de se laver les mains ou de les désinfecter avant d'enfiler les gants.

Contactez le fabricant pour davantage d'informations concernant l'exposition de l'utilisateur, par ex. en matière de température ou de durée.

Mesures de précaution pendant l'utilisation:

- En manipulant des produits chimiques, utilisez exclusivement des gants avec un pictogramme chimique.
- Assurez-vous que les gants choisis sont résistants contre les produits chimiques utilisés.
- N'utilisez pas ces gants pour la protection contre des arêtes ou lames dentées coupantes ou contre le feu.
- Si des gants pour des applications chaudes sont nécessaires, assurez-vous que les gants répondent aux exigences EN407 et qu'ils ont été testés en fonction de leurs exigences.
- N'utilisez pas les gants à proximité de pièces de machine en mouvement.
- Avant toute utilisation, examinez attentivement les gants pour exclure toute anomalie et tout défaut.
- Attention, les gants n'offrent aucune protection contre la perforation avec des objets pointus, comme par exemple des aiguilles d'injection.
- Ne pas utiliser les gants endommagés, usés, sales ou recouverts de n'importe quelle substance (même à l'intérieur) car ceci peut irriter la peau et causer des inflammations cutanées. Si ceci devait se produire, il faut demander conseil à un médecin.

Consignes pour enlever les gants:

Nettoyez l'extérieur des gants avant de les enlever.

Desserrez les gants aux deux mains. Tenez les mains vers le bas afin d'éviter que de la matière, des produits chimiques ou de l'eau contaminée goutte sur ou entre en contact avec votre peau ou vos vêtements.

Tirez le premier gant vers le bas au niveau des doigts pour l'enlever uniquement au niveau des doigts - la manchette reste par-dessus la paume de la main.

Prenez le deuxième gant à l'aide du premier et retirez-le. Le premier gant devrait glisser et s'enlever.

Ne touchez que la partie intérieure des gants - le côté non contaminé. Évitez de toucher la partie extérieure du gant.

Lavez-vous les mains à l'eau et au savon - n'utilisez pas de désinfectant pour les mains.

D. Nettoyage, entretien et désinfection:

Instructions de lavage:

Ne pas laver. Ne pas javelliser. Ne pas sécher en machine. Ne pas repasser. Ne pas nettoyer à sec et ne pas nettoyer par voie humide.

Les gants neufs et usagés doivent être soigneusement vérifiés avant de les porter afin de s'assurer qu'ils ne sont pas endommagés. Les gants ne doivent jamais être stockés dans un état sale lorsqu'ils doivent être réutilisés. Si les contaminants ne peuvent pas être éliminés ou présentent un danger potentiel, il est conseillé d'essuyer délicatement les gants alternativement à gauche et à droite. Utilisez la main gantée de telle façon que les gants puissent être retirés sans que les mains non protégées entrent en contact avec les contaminants.

E. Lagerung und Alterung:

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil, loin de toute source d'inflammation, si possible dans l'emballage d'origine. Ne pas stocker les gants pliés ou sous le poids d'autres objets. Les gants sont soumis à un vieillissement lié au matériau en raison du degré d'usure et de l'intensité d'utilisation, des influences environnementales telles que la lumière, l'humidité et la température, ainsi que de l'entretien, c'est pourquoi leur durée de vie ne peut être indiquée avec précision. L'effet protecteur peut diminuer même en l'absence de dommages visibles. La date de fabrication et la date de distribution doivent être prises en compte, tout comme les contrôles visuels réguliers. Utilisez les gants uniquement pour l'usage auquel ils sont destinés. Avant chaque utilisation, les gants doivent être inspectés afin de détecter tout dommage ou altération du matériau (par exemple, trous, changements de couleur, revêtement cassant et/ou fissuré). Les gants endommagés doivent être jetés et ne doivent en aucun cas être utilisés. L'employeur doit veiller à ce qu'ils soient remplacés en temps utile.

F. Élimination:

Les gants usagés peuvent être salis par des substances dangereuses et polluantes. L’élimination des gants doit se faire en accord avec les normes légales appliquées localement.

G. Composition des matières:

Chlorure de polyvinyle (PVC)
Doublure légère en tricot de coton interlock

H. Emballage:

Cet article est livré en emballage de vente unique en carton avec un contenu de: 60 paire
La plus petite unité d'emballage est: 12 paire

I. Risques pour la santé:

Jusqu’à maintenant, aucune allergie causée par l’utilisation du gant n’est connue. Si une réaction allergique devait se produire, il faut demander conseil à un médecin ou à un dermatologue.

Centre notifié responsable de la réalisation de l'examen de type:

SATRA Technology Europe Ltd.
Bracetown Business Park
Clonee, Dublin D15 YN2P
Ireland
No. d'identification: 2777

conformément au règlement UE 2016/425.

L'institut de contrôler l’assurance qualité liée au processus de production (module D, conformément à l'annexe VIII du règlement EPI (UE) 2016/425):

SGS Fimko Oy
P.O. Box 30 (Särkiniementie 3)
00211 Helsinki
Finland
(No. d'identification: 0598)

Nom et adresse du fabricant:

BIG Arbeitsschutz GmbH, Bundesstraße 17, 21244 Buchholz/Nordheide, Allemagne

Le certificat de conformité complet ainsi que d’autres informations techniques sont disponibles à l’adresse:

www.big-arbeitsschutz.de / info@big-arbeitsschutz.de

Se tenir de 14.09.2023/Rev.04